

## CHARTRE D'UTILISATION DE L'OUTIL SCORAD DANS LE CADRE D'ETUDES CLINIQUES

---

Vous avez demandé la communication de l'Outil SCORAD dans le cadre d'études cliniques. Les marques SCORAD© et PO-SCORAD© sont des marques déposées et doivent être différenciées de l'Outil SCORAD en tant que tel. Vous êtes autorisé à utiliser ces termes seuls ou en association avec d'autres termes sous réserve de vous conformer aux conditions prévues par la présente Charte.

Dans ce contexte, vous vous interdisez de porter atteinte à l'intégrité de l'Outil SCORAD dans le cadre de la réalisation d'études cliniques.

### 1. DEFINITION

---

- 1.1 Etude Clinique :** étude désignée dans le formulaire adressé à l'Association Centre Nantais De Recherches Appliquées aux Affections Cutanées (CNRAAC)
- 1.2 Index SCORAD :** le score établi par l'Outil SCORAD sur la base des cotations renseignées par des professionnels de santé
- 1.3 Index PO-SCORAD :** le score établi par l'Outil SCORAD sur la base de cotations renseignées directement par les patients
- 1.4 Industriel :** entreprise effectuant des recherches pour la mise au point de nouveaux produits de santé
- 1.5 Outil SCORAD :** outil de cotation des symptômes de l'eczéma qui produit l'Index SCORAD ou l'Index PO-SCORAD développé et validé en 1990 par un panel d'experts, l'*European Task Force of Atopic Dermatitis*

### 2. OBJET DE LA CHARTE

---

La présente Charte définit les conditions dans lesquelles les marques SCORAD© et PO-SCORAD© et l'Outil SCORAD peuvent être utilisés dans le cadre d'études cliniques.

### 3. LICENCE POUR L'UTILISATION DES MARQUES SCORAD ET PO-SCORAD

---

L'Association CNRAAC vous concède une licence non-exclusive, personnelle, incessible sur les marques SCORAD© et PO-SCORAD© dans tous les pays de l'Union Européenne pour toute une durée de dix ans aux seules fins de l'Etude Clinique (la « **Licence** »).

Cette Licence est consentie pour une seule et unique personne physique ou morale. Ainsi, si vous intervenez au nom et pour le compte d'un tiers, la Licence est consentie uniquement au nom et pour le compte de ce tiers.

Cette Licence est consentie sous réserve que l'Outil SCORAD soit utilisé dans le respect strict des critères limitatifs indiqués dans la revue : *Dermatology* 1993;186:23-31<sup>1</sup> et ce, de façon à préserver son intégrité. Cela signifie que vous garantissez que l'Outil SCORAD tel qu'il est utilisé dans l'Etude Clinique réalisée, ne subit et ne subira aucune modification par rapport à sa formule initiale.

Vous êtes autorisé à effectuer les actes de reproduction et de représentation des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD®, dès lors que ceux-ci sont nécessaires ou utiles à l'Etude Clinique et que la mention © est ajoutée.

Ce droit d'utilisation des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® ne peut être ni cédé à un tiers, ni concédé en licence ou donné en nantissement.

Toute modification, adjonction ou soustraction d'un quelconque élément des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® doit faire l'objet de l'accord préalable, exprès et écrit de l'Association CNRAAC.

L'usage des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® devra être conforme à la réglementation applicable dans les pays dans lesquels elles sont utilisées.

Vous vous engagez à ne pas :

- procéder au dépôt à titre de marque des termes SCORAD et/ou PO-SCORAD ou de tout signe similaire en France et à l'étranger que ce soit pour désigner des services et/ou produits identiques, similaires ou différents de ceux visés par lesdites marques ;
- enregistrer les marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® ou tout signe similaire en tant que dénomination sociale ou nom de domaine, en France et à l'étranger ;
- utiliser les marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® ou tout signe similaire à titre de nom commercial ou d'enseigne en France et à l'étranger.

La présente Licence ne vous permet pas de dispenser ou faire dispenser, directement ou indirectement, une formation, présentation ou démonstration portant sur l'Outil SCORAD.

Vous reconnaissez que toute utilisation des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® non prévue par la Licence constitue notamment un acte contrefaçon.

---

<sup>1</sup> « *Severity Scoring of Atopic Dermatitis: The SCORAD Index. Consensus Report of the European Task Force on Atopic Dermatitis* »

L'Association Centre Nantais De Recherches Appliquées aux Affections Cutanées est tenue d'une garantie en contrefaçon, conformément à la loi et à la jurisprudence françaises, à l'exclusion de toute autre garantie.

Vous vous engagez à nous signaler immédiatement toute atteinte aux droits sur les marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® dont vous avez connaissance.

Seul le titulaire desdites marques prendra la décision d'engager une action à l'encontre du contrefacteur. Vous pourrez intervenir à l'action engagée par le titulaire à vos risques et périls.

#### **4. INTEGRATION DE L'OUTIL SCORAD DANS UN LOGICIEL**

---

Si vous souhaitez intégrer l'Outil SCORAD dans un logiciel, une application tierce ou de manière générale un programme informatique, vous devez au préalable demander une autorisation expresse et écrite à l'Association CNRAAC à l'adresse indiquée à l'article 8 de la présente Charte.

#### **5. CONDITIONS FINANCIERES**

---

La Licence est consentie aux Industriels en contrepartie d'une redevance d'un montant forfaitaire de mille cinq cent (1.500) euros par version linguistique de l'Outil SCORAD.

La Licence est consentie à titre gratuit aux organismes à but non lucratif ou à des personnes lorsque l'Outil SCORAD est utilisé dans le cadre de recherches universitaires ou de recherches financées par des fonds publics.

#### **6. RESPONSABILITE**

---

En cas de non-respect de la présente Charte, en particulier le non-respect de l'intégrité de l'Outil SCORAD, l'Association CNRAAC peut en informer la communauté scientifique si elle souhaite se prononcer sur les résultats de l'Etude Clinique, nonobstant toute autre voie de droit.

En outre, l'Association CNRAAC peut retirer, à tout moment, l'autorisation d'usage des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD®.

Elle doit être suivie d'exécution immédiate et toutes les mesures doivent être prises sans délai pour faire disparaître les marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® dont le droit d'utilisation est retiré de tous documents sur lesquels elles pourraient figurer sous quelle que forme que ce soit.

Vous êtes responsables vis-à-vis de l'Association CNRAAC et des tiers de l'utilisation que vous faites de l'Outil SCORAD et des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD®. Vous garantissez aux clients que votre usage de l'Outil SCORAD et des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD® est conforme aux dispositions de la présente Charte.

Au cas où l'une ou l'autre marque viendrait à être déclarée nulle ou déchuë par décision judiciaire, et ainsi disparaître, vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité compensatoire ni au remboursement des sommes que vous avez déjà versées pour l'utilisation des marques SCORAD® et/ou PO-SCORAD®.

## **7. OBLIGATIONS GENERALES**

---

Vous vous engagez à se conformer à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles lors de la collecte et du traitement des données à caractère personnel des patients. Vous vous engagez à respecter et fait respecter la présente Charte par votre personnel et/ou vos collaborateurs et/ou préposés.

## **8. CONTACT**

---

Pour toute question concernant l'utilisation de l'Outil SCORAD pour la réalisation d'études cliniques, vous pouvez vous adresser au Professeur Jean-François Stalder à l'adresse suivante :

Association Centre Nantais De Recherches Appliquées aux Affections Cutanées  
Clinique Dermatologique C.H.U.  
Place A. Ricordeau  
44035 Nantes Cedex 01

Ou

[poscorad@gmail.com](mailto:poscorad@gmail.com)

## **9. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

---

La présente Charte est régie par la loi française. Tout litige relatif à l'exécution de cette Charte sera soumis aux juridictions françaises compétentes, sauf disposition d'ordre public contraire.

### **TRADUCTIONS DISPONIBLES SCORAD/POSCORAD**

Arabe  
(Bengali\*\*)  
Bulgare\*  
Portugais brésilien  
Chinois (Mandarin\*\*)  
Chinois (Cantonais\*\*)  
Tchèque  
Danois

ASSOCIATION CENTRE NANTAIS DE RECHERCHES APPLIQUÉES AUX AFFECTIONS CUTANÉES

Pr J-F STALDER - [poscorad@gmail.com](mailto:poscorad@gmail.com)

Clinique Dermatologique C.H.U

Place A. Ricordeau - 44035 NANTES CEDEX 01



Hollandais  
Anglais  
Français  
Allemand  
Grecque  
(Gujarati\*\*)  
Hébreu  
(Indien\*\*)  
Hongrois  
Islandais\*  
Italien  
Japonais  
(Kannada\*\*)  
Coréen  
(Malayalam\*\*)  
(Marathi\*\*)  
Norvégien\*  
Polonais  
Portugais  
(Punjabi\*\*)  
Russe\*  
Espagnol  
(Tamil\*\*) (Telugu\*\*) (Urdu\*\*) Ukrainien\* Vietnamien

\*Traduction disponible sur version papier uniquement

\*\* Traduction en cours ou prévue